



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons individuelles

Question écrite n° 16355

Texte de la question

Reprenant les termes de sa question n° 87190 publiée au journal officiel le 28 février 2006, sous la précédente législature, et restée sans réponse, M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les moyens de faire mieux connaître les nouvelles technologies dans le bâtiment, et plus particulièrement celle du bois. Ainsi, alors que semble se profiler un goût de moins en moins prononcé de nos concitoyens pour les constructions en béton, le bois, qui pourrait être une alternative permettant en outre la diversification, ne représente dans notre pays qu'à peine 5 % des logements construits, et cette tendance ne semble pas devoir être modifiée. Dans beaucoup d'autres pays, que ce soit ceux du nord de l'Europe ou aux États-Unis, plus de neuf maisons individuelles sur dix sont fabriquées en bois. Nous sommes probablement face à un problème culturel, mais pas seulement. La technologie existe pour utiliser le bois mais la filière ne peut mettre en oeuvre de formations suffisantes pour en développer l'industrialisation. La conséquence en est une ignorance quasi totale des technologies et équipements existants, que ce soit pour les acquéreurs éventuels, mais aussi pour le maître d'ouvrage et les professionnels. Aussi, il lui demande les mesures qui pourraient être envisagées afin de mieux faire connaître les nouvelles technologies en matière de construction et notamment celles liées à la filière bois.

Texte de la réponse

Dans l'optique d'un fort développement de la performance environnementale des bâtiments, la formation des acteurs de la construction aux nouvelles technologies constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Ceci vaut, en particulier, pour la filière bois-construction. Dans le cadre des comités opérationnels, travaillant à la mise en oeuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, la question de la mobilisation des professionnels du bâtiment, via notamment la formation, est examinée. Un des objectifs est d'oeuvrer à l'amélioration de la qualité des formations consacrées au développement durable et à l'augmentation du nombre de modules programmés, en particulier à l'adresse des maîtres d'oeuvre (architectes et bureaux d'études). La formation des entreprises de construction, dont le tissu est constitué en majorité de petites entreprises, est quant à elle traitée dans un contexte plus global, au regard de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. L'appui des régions est identifié comme déterminant pour un déploiement optimal des formations à l'adresse de tous les professionnels. Pour ce qui est de la filière bois-construction tout spécifiquement, afin de répondre à l'objectif Grenelle : « Privilégier l'emploi du bois certifié dans les constructions publiques : 100 % du bois acheté par l'État sera du bois certifié à compter de 2010 », le comité opérationnel « Forêt » propose d'encourager et de soutenir les acheteurs publics (y compris les collectivités territoriales) par des actions de sensibilisation et de formation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16355

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1089

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5120